

d'une solution du différend du Cachemire continuèrent. Et après 1950, l'Assemblée générale eut de plus en plus à s'occuper de problèmes coloniaux graves—le Maroc, la Tunisie, Chypre et l'Algérie. Avec l'admission de 16 nouveaux membres en 1955 et de six nouveaux États en 1956, la répartition des sièges aux Nations Unies et le poids de l'influence dans l'enceinte de l'Organisation commencèrent à jouer en faveur des intérêts des petites et moyennes puissances, dont beaucoup désiraient éviter les disputes et complications de la « guerre froide ». Cette combinaison de nouveaux genres de problèmes et de l'entrée en masse de nouveaux membres a donné un champ d'action plus vaste à l'exercice de la diplomatie aux Nations Unies, occasion dont le secrétaire général d'alors, Dag Hammarskjold, s'empressa de tirer profit. Le Canada devait trouver lui aussi de nouvelles occasions de faire preuve d'initiative, en particulier au moment de la crise de Suez de 1956 et de la création de la FUNU<sup>1</sup>.

Les événements de 1956, lorsque les Nations Unies firent face à la crise armée au Moyen-Orient mais ne purent répondre à l'appel lancé par le nouveau gouvernement de Hongrie devant la répression soviétique, furent l'occasion d'une réaffirmation des points de vue du Canada à l'égard de l'Organisation. Dans l'avant-propos du rapport *Le Canada et les Nations Unies 1956-1957*, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rappelait que bien que les Canadiens aient toujours vu dans les Nations Unies « un organisme indispensable de collaboration internationale », on ne devait pas s'attendre à ce qu'elles agissent comme un gouvernement mondial: « Selon le point de vue canadien, l'ONU est un organisme de réconciliation et de négociation, un forum où les adversaires peuvent maintenir des relations et en arriver éventuellement à des compromis et à des solutions. Elle ne peut remplacer la diplomatie; mais elle est un lieu de réunion où l'on peut faire de la diplomatie plus efficacement. » Il réaffirmait le souci de réalisme du Canada, dans « le monde tel qu'il existe », monde que les Nations Unies reflétaient à leur tour. Si nous voulions que les Nations Unies agissent judicieusement, nous devons « mener une

---

<sup>1</sup>Voir chapitre 2.